

LA NOUVELLE PROCÉDURE D'APPEL EN MATIÈRE CIVILE DE 2024 : RÉVOLUTION OU SIMPLE RÉFORMETTE ?



RÉF: UG23-VCON

DATE: 23 novembre 2023

DURÉE: 4h

PUBLIC: Avocats

PRÉ-REQUIS:

HORAIRES:

08:00 > 12:00

TARIF:

NIVEAU: Actualisation

FORMATEUR:

M. Nicolas GERBAY
Maître de conférences
HDR en droit privé,
Directeur de l'IEJ de Dijon,
Diplômé avoué à la Cour

Toute inscription devra être envoyée une semaine au moins avant la date de la session et ne sera prise en compte qu'à réception de votre règlement.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas de désistement inférieur à 7jours

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

La Chancellerie a annoncé vouloir mettre fin aux contraintes procédurales de la procédure d'appel issue du décret Magendie. La formation a vocation à présenter les enjeux et problématiques concernés.

DESCRIPTION / CONTENU

Sur la base du projet de réforme, nous chercherons à anticiper les nouvelles solutions offertes aux avocats pour l'année prochaine.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE POUR ATTEINDRE

L OBOLOTII	
ExposéQuestionnement / débatMise en situation	Démonstration / exercices Autre
MOYENS ET SUPPORTS PÉDAGOGIQUES	
Power Point	Jeux
Revue de Jurisprudence	Autre
Textes	
Vidéo	
MODALITÉS D'ÉVALUATION D'ATTEINTE DE L'OBJECTIF	
Comment estimez-vous que l'av un seuil de réussite.	ocat aura atteint son objectif? Définissez
Quiz ou QCM	Autre
Mise en situation	
Restitution	



